

## Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025 à 20h00

### Délibération N° 2025/026

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES (20h30), Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON, François NICOLAS procuration à Laurent MARCHESI, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

### OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Afin d'accompagner la vie associative locale, il est proposé de consacrer en 2025 une enveloppe de 110 000.00 € pour les subventions aux associations, montant identique à 2024, dont 98 775 € attribués et 11 225 € en réserve pour les demandes de subventions exceptionnelles et les éventuelles aides aux sinistrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'exercice 2025,

Considérant l'examen des demandes de subvention réalisé par la commission vie associative et sportive en séance du 06 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - de voter pour l'année 2025 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-après,

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025	POUR	CONTRE	ABSTENTION	OBSERVATIONS
AFSI (FOOTBALL EN SALLE)	400 €	22			
TENNIS CLUB ISNEAUVILLE	2 000 €	22			
ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB	11 000 €	22			
VIBG / VBLI	3 000 €	22			
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 000 €	22			
JARDINS FAMILIAUX	300 €	22			
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	11 000 €	22			
LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE	300 €	21			Marie-Pierre PADULAZZI intéressée personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
COMITE DES ANCIENS	2 000 €	20			Sylvie LAROCHE et Michel BOUTEILLER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
CLUB DE L'AMITIE	500 €	19			Sylvie LAROCHE, Odile BREANT, Marie-Pierre PADULAZZI intéressées personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
HOCKEY CLUB ISNEAUVILLE	2 000 € (versement après étude)	22			
ASSOCIATION FER FAIRE	250 €	22			
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	1 500 €	22			
ECOLE DE MUSIQUE BBI	40 125 € (53,5 élèves x 750 €)	21		1	
ISNORUN	1 500 €	22			
BOOTCAMP	500 €	22			

COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	6 000 €	10	8	3	
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	5 000 €	10	8	3	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS ET DU SOUVENIR	1 200 €	21			Eric MAUR intéressé personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE	150 €	22			
LUTTE CONTRE LE CANCER (BECQUEREL)	150 €	22			
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE SEINE MARITIME (aide aux jeunes sapeurs- pompiers)	200 €	22			
AIDANCIE/CFA	75 €	22			
ENVOL ST JEAN	50 €	22			
AUTOBUS SAMU SOCIAL	100 €	22			
ASSOCIATION CLUB DE LA RONCE	500 €	22			
AIKIDO AKA GINKGO	3 175 € (versés après étude)	22			
LIRE ET FAIRE LIRE	400 €	22			
MUSEE DES SAPEURS POMPIERS MONTVILLE	150 € (versés si possibilité visite écoles et alsh)	22			
RESTOS DU CŒUR	150 €	22			

AFSEP (sclérose en plaque)	150 €	22			
VIE ET ESPOIR	150 €	22			
MAYOTTE	3 800 €	22			
Montant réservé aux éventuelles demandes de subventions exceptionnelles, aides aux sinistrés	11 225 €	22			
TOTAL	110 000 €				

2 - d'inscrire La somme de 110 000.00 € au Budget Primitif 2025 - Chapitre 65 - Article 65748.

La secrétaire de séance,  
Conseiller municipal,

Gwenaël MAGNANT

Transmis en Préfecture :  
Affichage :



24 avril 2025  
24 avril 2025

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

